

## À Paris, une fronde anti-McDonald's



*Le Figaro*, par Delphine de Mallevo, 25/05/2015

**Soutenu par la Mairie, un collectif refuse l'arrivée du géant américain dans le quartier historique Sentier-Montorgueil.**

La guerre contre McDo en territoire bobo... À Paris, au cœur du quartier historique Sentier-Montorgueil, l'implantation du géant américain n'est plus le nerf d'une agitation locale mais le symbole d'une lutte politique et idéologique aux enjeux bien plus larges. Depuis douze ans, la multinationale cherche à s'installer là, dans ce vieux Paris des Halles aux pavés et aux façades d'antan où se serrent commerces de bouche et troquets de charme, entre le Rocher de Cancale, où venaient dîner Balzac et Stendhal, et la maison Stohrer, fournisseur de la cour de Louis XV.

À coup de porte-à-porte, l'enseigne au grand «M» démarché sans relâche les artisans pour leur ravir leur bail commercial, contre de «solides montants», témoigne une commerçante qui a refusé l'offre. Nul n'a cédé aux sirènes, ni dans la rue Montorgueil ni dans la rue des Petits-Carreaux, cœur piétonnier et poumon du marché cher aux riverains et aux touristes. L'entreprise a pourtant su convaincre les trois propriétaires de l'immeuble à l'angle de la rue Réaumur, où il espère agencer un fast-food géant sur trois niveaux. «Un McDo qui arriverait ici avec ses gros sabots, c'est la fin des haricots!», s'épouvante Antoine Debièvre, cofondateur du collectif «Pas de McDo géant dans le quartier Sentier-Montorgueil».

Aux côtés de profils très divers, de droite comme de gauche, bobos ou classes populaires, familles ou jeunesse célibataire, du maire Vert du II<sup>e</sup> arrondissement, Jacques Boutault, au député UMP Pierre Lellouche, de Fabrice le boulanger à Nathalie la bouchère, le collectif refuse cette «verru» qui viendrait défigurer «l'âme et l'identité du quartier». «C'est une relique du Paris historique, un trésor patrimonial, avec un esprit de quartier et un art de vivre que nous devons à tout prix préserver», dit Antoine Debièvre. Plus largement, c'est une lutte «contre la banalisation de la ville et des paysages, contre la multinationalisation des grandes enseignes qui menacent la diversité commerciale et l'artisanat» dans toute la France, plaide le collectif.

«Soit c'est une rue de marché, soit c'est une rue de supermarchés, s'énerve un pâtissier de la vénérable maison Stohrer. On est à 120 % contre, et on se battra jusqu'au bout!» Le mari de la bouchère, Pierre-François, d'origine corse, s'étrangle: «Ce serait comme construire une autoroute en plein maquis!» Pour Olivia Hicks-Garcia, cofondatrice du collectif et adjointe au maire du II<sup>e</sup>, c'est aussi et surtout «le facteur santé publique» qui est en jeu avec «la malbouffe McDo», dit ce médecin épidémiologiste en rappelant que le fast-food se situerait en face d'une école et à proximité de six établissements scolaires.

Les manifs se succèdent, le 9 mai encore, tout comme les opérations de court-circuitage du projet et de lobbying auprès des politiques et des ministères. La Mairie de Paris elle-même est en guerre contre l'enseigne depuis qu'elle a refusé de lui délivrer un permis de construire, en novembre 2013, au regard des mesures de protection de l'artisanat contenues dans le plan local d'urbanisme de la Ville de Paris. Depuis 2014, elle est poursuivie en

justice par McDonald's, qui vient d'obtenir sa condamnation devant le tribunal administratif de Paris. L'arrêté municipal concernant le refus du permis est annulé par la justice, qui l'estime «infondé en droit», et la Ville a désormais obligation de réexaminer la demande de permis de construire de McDo.

### **Bataille emblématique**

Mais la Mairie de Paris ne compte pas en rester là. «Nous venons de faire appel de ce jugement», confie-t-elle au Figaro, quand d'autres sources affirment que «le permis est sur un coin de bureau, prêt à être signé». Le 10 février 2014, le Conseil de Paris a voté oui au vœu déposé par le maire du II<sup>e</sup> arrondissement et de ses élus du groupe Europe Écologie-Les Verts (EELV) relatif «aux compétences des communes sur les locaux commerciaux et à la diversification des activités commerciales».

Dans ce vœu, né de la bataille emblématique McDo-Montorgueil, les conseillers de Paris ont souhaité que le gouvernement, dans le cadre de la future loi qui sera soumise au Parlement par la ministre du Commerce, prenne des dispositions législatives et réglementaires pour faciliter l'usage du droit de préemption des communes sur les locaux commerciaux. Pour renforcer aussi les pouvoirs des maires en matière de préservation ou d'interdiction de certaines activités commerciales, dans un souci de diversification. Enfin et surtout pour leur permettre d'interdire l'implantation de fast-foods à proximité des établissements scolaires. Ce qui a fait de Paris la première ville au monde à réclamer une telle mesure. Difficile alors de rétropédaler.